

# COMMUNE D'AURIAC

## DEPARTEMENT DE LA CORREZE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le cinq Juin, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE, Mr Philippe DUBOIS, Mme Brigitte MARC (procuration à Mr Bernard BATTEUX), Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard SELVES (procuration à Mr Jean-Yves LAPEYRE).

Mr Jean-Yves LAPEYRE a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 Avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **2023/038 - BOUCLIER ENERGETIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des courriers adressés par le Président du Conseil Départemental concernant la démarche « bouclier énergétique ».

L'objectif étant d'accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire et diminuer la dépendance à la variation du marché de la fourniture d'énergie.

Le Département propose donc à travers un groupement de commandes de pouvoir profiter de marchés pour nous assister sur :

- Des études de potentiel
- Des missions de maîtrise d'œuvre
- Des études géotechniques
- Des marchés de Conception Réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes par des prestations liées à la production d'énergies renouvelables (ENR),
- Autorise Mme le Maire à signer la convention

**2023/039 - DESIGNATION D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE  
POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DES CLASSES  
VERTES  
EN GITE D'ETAPE**

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que pour faire suite à la décision du 09 février dernier actée par la délibération 2023/013 se prononçant pour une rénovation du bâtiment des classes vertes en « Gîte de groupe », il est nécessaire de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour lancer le projet.

Mme le Maire donne lecture de la proposition de l'Agence Corrèze Ingénierie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de prestation d'assistances à maîtrise d'ouvrages entre la commune d'Auriac et l'Agence Corrèze Ingénierie.
- D'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

**2023/040 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux différentes associations les subventions suivantes :

AEX (Amicale Européenne de la Xaintrie)	30.00
AMIS DE LA BOURREE	80.00
APAX B (Association Patrimoine Animation Xaintrie Blanche)	90.00
ASP CORREZE (accompagnement soutien présent service oncologie)	30.00
ASS. FAMILLE RURALE SAINT PRIVAT	130.00
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET	30.00
CLUB DE L'AMITIE AURIAC	900.00
CLUB D'ANIMATION AURIACOIS	900.00
DDEN UNION DE LA CORREZE	30.00
ENTENTE DES BARRAGES DE LA XAINTRIE	900.00
ENTENTE DES BARRAGES DE LA XAINTRIE (section enfants)	150.00
F.N.A.C.A AURIAC – BASSIGNAC LE HAUT – SAINT-PRIVAT – DARAZAC - SAINT-CIRGUES – SAINT GENIEZ	200.00
FAL DE LA CORREZE (Fédération des Associations Laïques Corrèze)	30.00
PROMO – ANIMATION LOGEMENT FOYER EHPAD J. et M COLAUD	50.00
PUPILLES ORPHELINS DES SAPEURS POMPIERS	50.00
SAPEURS POMPIERS DE SAINT-PRIVAT	150.00
SOCIETE DE CHASSE D'AURIAC	900.00
SPRX (Saint-Privat Pleaux Rugby Xaintrie)	80.00

VELO CLUB AURIAC EN XAINTRIE	900.00
TELETHON	50.00
LES COURRIJOURS AURIAC	900.00
LES XAINTRIGOLOS AURIAC	400.00
LE FIL DES AIDANTS CORREZE	50.00
COMICE AGRICOLE CANTON DE SAINT-PRIVAT	150.00
CCJA SAINT-PRIVAT	70.00
AAPPMA LES PECHEURS DE LA XAINTRIE	50.00
LA DORDOGNE DE VILLAGE ET BARRAGE	120.00
SOLIDARITE PAYSANS	100.00
SOS VIOLENCES CONJUGALES	80.00
AFOXA	50.00
VOYAGES SCOLAIRES 2023 (déjà votées)	600.00
AUTRES	750.00

Les crédits nécessaires, soit 9 000.00 €, ont été prévus au Budget Primitif 2023 à l'article 65748.

#### 2023/041 - TARIF REGIE DES LOISIRS – CAMPING 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, ainsi qu'il suit les tarifs de la régie des loisirs pour l'année 2023.

Canoës :	3.00 € la ½ heure
Mini golf :	2.50 € la canne
Navy Glisseur :	5.00 € la ½ heure
Stand up paddle :	10.00 € l'heure
Stand up paddle :	5.00 € la ½ heure

#### 2023/042 - TARIFS 2023 A LA BUVETTE DU CAMPING MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer ainsi qu'il suit, les tarifs à la buvette du Camping Municipal.

#### **BOISSONS**

Leffe blonde (pression)	3.20 €
Bière pression demi	2.50 €
Boc pression	1.50 €
Demi panaché (pression)	2.20 €
Pression le litre	9.00 €
Monaco	2.20 €
Pelfort	3.00 €
Jus de fruits	2.20 €
Orangina	2.20 €
Perrier	2.20 €
Cocacola	2.20 €
Seven- up	2.20 €

Schwepps agrumes	2.20 €
Ice tea	2.20 €
Diabolo	1.70 €
Eau minérale sirop	1.20 €
Bolet cidre	1.70 €
Verre de vin	1.50 €
Kir cassis ou châtaigne	1.70 €
Bouteille d'eau 1.5 l	2.00 €
Bouteille d'eau 0.50 l	1.00 €
Bouteille de rouge	7.50 €
Bouteille de rosé	7.50 €
Bouteille de cidre	6.50 €
Café	1.30 €
Chocolat	1.50 €
Grand café	1.70 €
Grand café crème	2.50 €
Double espresso	2.50 €
Thé	1.50 €

### GLACES

Bat fruits Paf 75 ml ; bat fusée bio 60 ml ; bat van choc 60 ml ; bat van c choc 75 ml ; bat van framb 60 ml	2.00 €
Bat panna cotta 90 ml ; push up 80 ml ; bat sorb mangue 80 ml ; bat sorb fraise 80 ml ; bat sorb pêche 80 ml ; squeeze up 116 ml ; cône oreo 110 ml ; bat sorb fraise banane 60 ml ; cône daim 100 ml	2.50 €
Bat van choc aman 120 ml ; bat vanille choc b aman 120 ml ; cône fraise 120 ml ; cône 3 choc 120 ml ; cône vanille n pécan 120 ml ; bat choc 90 ml ; bat cookies 90 ml ; bat so fruiz 90 ml	3.00 €

### SNACK

Panini	3.20 €
Panini – frites P	5.00 €
Hamburger maison – frites	10.00 €
Croque Monsieur	4.00 €
Croque Monsieur – frites P	5.50 €
Salade composée	5.50 €
Assiette de charcuterie	6.50 €
Saucisse – aligot ou truffade	9.50 €
Jambon de pays – aligot ou truffade	7.50 €
Aligot ou truffade – salade	6.50 €
Bavette – frites	10.50 €
Bavette – truffade ou aligot	10.50 €
Saucisse – frite	7.50 €
Frite S	1.70 €
Frite L	2.70 €

Frite X	3.70 €
Frite XL	4.20 €
Assiette de fromage	6.00 €
Supplément salade	1.00 €
Crêpe jambon-fromage	3.80 €
Baguette	1.10 €
Crêpe au sucre	1.50 €
Crêpe au nutella	2.00 €
Gaufre au sucre	2.20 €
Gaufre au nutella	2.50 €
Panini nutella	3.00 €
Repas soirée	16.00 €
Jambon blanc – frites S	6.00 €

### DIVERS

Lave linge	5.00 €
Sèche linge	5.00 €
Cartes postales	0.40 €
Location matériel jeux	2.50 €

### 2023/043 - TARIFS LOCATION SALLE DES FETES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

Mme le Maire propose de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01/01/2024.

HABITANTS COMMUNE	HORS COMMUNE
Salle des fêtes avec vaisselle 200 €	Salle des fêtes avec vaisselle 300 €
Salle des fêtes sans vaisselle 150 €	Salle des fêtes sans vaisselle 200 €
Réunion (4 heures) 80 €	Réunion (4 heures) 120 €

Il sera demandé une caution de 1 000 € pour la salle et une caution de 200 € pour le ménage.

Après l'état des lieux la vaisselle cassée ou manquante sera facturée au tarif suivant :

DESIGNATION	TARIF
Assiette plate	3.00 €
Assiette creuse	3.00 €
Assiette à dessert	3.00 €
Verre à vin 16 cl	3.00 €
Verre à eau 18 cl	3.00 €

Flûte	3.00 €
Cuillère	3.00 €
Cuillère à café	3.00 €
Couteau à steak	3.00 €
Fourchette	3.00 €
Tasse à café	3.00 €

**2023/044 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS  
AU 01/09/2023**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif, 28 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2023.
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique, 35 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2023.
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique, 21.45 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2023
- la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation, 17 h 00 hebdomadaires à compter du 01/09/2023
- la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation, 7 h 00 hebdomadaires à compter du 01/09/2023
- La création d'un emploi d'adjoint administratif, 35 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2023

Et propose d'adopter à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le tableau des effectifs suivant :

FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
<b>Administrative</b>	Adjoint administratif principal classe 1 <sup>ère</sup>	35 heures	1	1
	Adjoint administratif	28 heures	1	0
	Adjoint administratif	35 heures	0	1
<b>Technique</b>	Agent de maîtrise	35 heures	1	1
	Adjoint technique principal classe 2 <sup>ème</sup>	35 heures	2	2
	Adjoint technique	17 heures	1	1
	Adjoint technique	21 heures 45 mn	1	0
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	17 heures	1	0
	Adjoint d'animation	7 heures	1	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Le tableau des emplois est modifié à compter du 01/09/2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2023 chapitre 64.

#### Questions diverses :

**Trésorerie de la commune au 05/06/2023 : 541 166.59 €**

**Désignation du ou des référent(s) déontologue des élus :** Mme le Maire donne lecture d'un courriel de l'ADM19 signifiant qu'il est désormais obligatoire de désigner un ou plusieurs référents déontologues à destination des élus.

L'ADM19 propose d'ici fin juin, grâce au partenariat avec les barreaux de Tulle et Brive les noms de 2 avocats ayant cessé leurs activités ainsi que les modalités pour saisir ces référents déontologues.

**Venue de Mr Jean-Luc TARREGA, Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze :** Mr Jean-Luc TARREGA sera présent à AURIAC le 28 juin prochain et visitera à cette occasion le centre des classes vertes. Le projet de transformation du centre sera au cœur des discussions.

**Espaces sans tabac :** Mme le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Comité de la Corrèze de la ligue contre le cancer concernant une demande faite aux collectivités, en partenariat avec la Communauté de Communes de mettre en place des actions de préventions dans une politique de santé publique en faveur de la population de leur territoire. Ces actions portent sur la lutte contre le tabagisme auprès des enfants en créant des espaces labellisés « Espaces sans tabac ».

Pour la commune d'Auriac, les élus décident de mettre en place 2 « espaces sans tabac », devant le centre des classes vertes et aux abords de l'aire de jeux du camping municipal.

**Remerciements bourses d'études 2022 – 2023 :** Mme le Maire donne lecture des courriers de remerciements de Mr et Mme ROTHACKER et de Mme POULLÉ suite au versement des bourses d'études pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Nicole BARDI,



Jean-Yves LAPEYRE

